

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2024

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS SECOURS - (N° 2549)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS43

présenté par

Mme Valentin, Mme Anthoine, M. Dubois, M. Forissier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Ray et
Mme Petex

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Tous les modules scolaires du continuum « être acteur de ma sécurité et de celle de l'éducation nationale » sont intégrés dans les programmes scolaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous le savons, beaucoup se joue dans les premières années de vie des individus. Par conséquent, le rôle de l'Éducation nationale est essentiel dans le parcours de formation relatif aux gestes de premiers secours.

En 2016 (circulaire du 20 juin 2016), l'Éducation nationale a défini la notion de parcours citoyen. Par ses objectifs, ses contenus et ses méthodes, le parcours citoyen engage tous les enseignements dispensés de l'école au lycée, en particulier l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information qui constituent des fils directeurs, et tous les professionnels de l'éducation. Les gestes qui sauvent doivent à ce titre s'inscrire dans le parcours citoyen de l'élève et dans un contexte plus exhaustif que ce que prévoit la circulaire.

En 2016, environ 187 000 élèves avaient été formés à la sortie de la 3ème. C'est donc bien loin des 800 000 que compte la classe d'âge. Si le ministère de l'Éducation nationale s'est récemment donné les moyens d'atteindre l'objectif de 100% en augmentant drastiquement son nombre de formateurs, un frein important au sein des Académies, est la nécessité d'aménager des créneaux « hors temps d'enseignement ». En effet, la formation PSC1 est aujourd'hui exclue des enseignements du programme.

En instaurant de façon systématique un parcours continu de formation dans le temps de scolarité et dans les programmes de l'Éducation nationale, à terme, la quasi-totalité de la population aura reçu

un socle commun de connaissances et de compétences propres à assurer une bonne préparation pour sauver des vies.

Tel est l'objet de ce présent amendement.